SÉNAT

Séance du 27 Décembre

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Le Royer.

Le Sénat vote un secours de 50,000 fr. pour les victimes du tremblement.

Le Sénat adopte ensuite le dernier chapitre du budget de l'Agriculture et des colonies (4,000 fr. pour l'indemnité d'un inspecteur des douanes chargé de la vérification des cotonnes, dans les écoles de Saïgon ; il adopte ensuite un crédit de 32,000 francs pour les corvées.

Le Sénat commence ensuite la discussion du budget des travaux publics, après un échange d'observations entre MM. Loubet et Delannoy, sur le programme des travaux pour 1890.

La suite de la discussion a été renvoyée à aujourd'hui.

SÉANCE DE L'APRÈS MIDI

Présidence de M. Le Royer, président.

La séance est ouverte à deux heures.

M. Lesseps voudrait qu'on n'entreprît aucun travail d'utilité publique, jusqu'à ce que les Chambres en aient décidé autrement.

Il est en outre fâcheux que les Compagnies de chemins de fer aient pu faire à coups de tarif, une guerre redoutable aux lignes de l'Etat.

Le ministre serait de conclure de nouvelles conventions. (Très bien.

Après une courte réplique de M. Delunes-Montland, tous les chapitres du budget des travaux publics sont adoptés.

Le Sénat passe à la loi des finances et en accepte tous les articles.

L'ensemble du budget est voté par 214 voix contre 34.

Séance demain à 4 heures.

La séance est levée.

RÉUNION DES PANAMISTES

Paris, 27 décembre

Cette après-midi, à deux heures, a eu lieu au Palais d'hiver, rue Rochechouart, la grande réunion privée organisée par l'Union des actionnaires obligataires du Panama.

On peut évaluer à quatre ou cinq mille les personnes présentes.

Trois cents délégués des comités de province, représentant la plupart des villes de France, avaient pris place devant l'estrade.

Après plusieurs discours favorables à M. de Lesseps, la réunion a adoptée à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée affirmant sa confiance en MM. de Lesseps, résolue à renoncer au paiement des coupons et à amortissements jusqu'à l'ouverture du canal de Panama à la grande navigation ; décide que pour conserver aux premiers porteurs les bénéfices de l'entreprise, il y a lieu de s'entendre pour former de suite, avec le concours de tous les intéressés, le capital nécessaire à achever l'œuvre.

« L'Assemblée adresse ses remerciements aux comités de province et à la presse qui défend si généreusement notre œuvre.

LES DÉCORATIONS

Paris, 27 décembre.

Voici les principales nominations dans la Légion d'honneur faites à l'occasion de l'Exposition de Barcelone :

Officiers

MM. Ponsignon, consul général de France à Barcelone; Esmond Fumouze, fabricant de ciment à Boulogne; Delaunay-Belleville, constructeur à Paris; Richemond, constructeur à Paris; Genesto, constructeur à Paris.

Chevaliers :

MM. Alfred Allain, négociant en vins ; Gustave Thierry, céramiste; Auguste Robert, fabricant de drap à Sedan ; Du Bernard, président de la société des Amis des arts; Charles Boutmy, maître de forges dans les Ardennes ; Georges Lévy, photographe sénatorial ; Dudot, directeur des travaux publics; Georges Poure, fabricant de plumes, à Boulogne ; Louis Dupont, fabricant de bronzes à Paris ; Bouchonnet, à la maison Erard; Levallois, adjoint au maire de 9e arrondissement, fabricant de tissus ; Thoust, fabricant de chaussures, à Paris; Germain Thomas, drogiste, juge au tribunal de commerce ; Louis Bigbon, agriculteur ; Rodel, fabricant de conserves alimentaires, à Bordeaux ; Guy, distillateur, à Paris.

L'EXÉCUTION DE PRADO

Paris, 27 décembre.

Le bruit court que Prado sera exécuté demain matin.

LE DIVORCE BOULANGER

Paris, 27 décembre.

Hier, à la 4e Chambre du tribunal, chargée spécialement des divorces, en a appelé l'affaire Boulanger contre Boulanger.

Il a été impossible de savoir de quel Boulanger il s'agissait. Les plaents n'étant pas restés sur la barre, l'huissier et le greffier étaient muets et renfrognés comme des portes de prison.

LE SUICIDE DE M. BEX

(De notre correspondant particulier)

Je vous envoie des renseignements très précis sur le suicide de l'agent de change Bex :

Avant le suicide

Jeudi dernier, vers cinq heures, un voyageur venant de Genève, arrivait à Martigny (Suisse) et, descendait à l'Hôtel Clerc. Il portait à la main une valise en cuir.

Il déclara se nommer Léon Benucci et ajouta qu'il venait suivre un régime en Suisse, à cause du mauvais état de sa santé ; il fit connaître encore qu'il attendait une personne avec laquelle il devait traverser le Simplon.

Le voyageur s'installa dans un appartement; on remarqua que, malgré la beauté du temps et la température, il ne sortait pas. Il demanda à ne pas se nourrissait de lait. Cette attitude singulière intriguait fort le directeur de l'hôtel.

Il reçut trois lettres de Paris ; la dernière lui arriva lundi soir. Cette missive jeta Benucci dans le désespoir. Après en avoir pris connaissance, il rentra dans son appartement et n'en sortit pas. Pendant toute la nuit, on l'entendit marcher : il ne s'était pas mis au lit.

Mardi matin, vers dix heures, le garçon se présenta chez lui et lui demanda s'il avait besoin de quelque chose.

— Non, répondit-il, je n'ai besoin de rien.

Le suicide

Quelques instants après un garçon frappa de nouveau à la porte pour informer le voyageur que le déjeuner était servi. Il ne reçut aucune réponse. M. Clerc, prévenu aussitôt, pénétra dans l'appartement. Mais il n'était plus vivant qu'il reçula : le voyageur, qui n'était autre que M. Bex, était étendu sur le lit ; un poignard était enfoncé dans son cœur. Il s'est tué à la main le revolver avec lequel il s'était tué. On courut chercher un docteur, qui ne put que constater la mort : une balle du revolver avait traversé le cœur.

Une lettre

Sur la table, le voyageur avait laissé la lettre suivante :

« Je me tue, tiens-le dans cet écrit, je [illegible] Je ne veux pas mourir de misère, [illegible] Je veux vous donner.

J'ai sur moi 340 francs, veuillez vous payer et garder le surplus pour remettre à la personne qui viendra chercher mon corps. Elle que vous aurez connaissance de ma mort, par un télégraphier à M. Jules Collin, 4, rue St-Florent, à Paris, et à M. Rifford, à la sous-préfecture de Roanne.

Vous trouverez dans mon portefeuille neuf lettres ; je vous prie de les remettre à la personne qui viendra me chercher.

Je désire, autant, que possible, que la police ne les décachète pas; de sort que mes dernières adresses restent secrètes. Que mes amis et ma beau-frère, à mon frère et à trois de mes amis.

La dernière lettre est pour M. Couturier, juge d'instruction à Paris; je suis décédé dans notre hôtel sous le nom de Léon Benucci, mais mon vrai nom est Frédéric Bex, ex-agent de change, dont tous les journaux racontent la faite.

Je me suis réfugié ici, l'aurais pu y rester encore longtemps, mais cette vie me répugne, et j'espère, par ma mort, mettre fin à tout bruit relatif à ma disparition.

Permettez-moi de vous serrer la main.

L'autopsie

M. Clerc se conforma aussitôt aux instructions contenues dans cette lettre. On sait que c'est par la dépêche qu'il adressa à M. Rifford et que nous avons publiée hier, que le suicide a été connu à Paris. Tous les papiers ont été saisis. Le corps a été transporté à l'hôpital. On observe que la physionomie du suicidé n'a pas changé ; les traits ne sont point contractés. L'autopsie a révélé que Bex s'était tiré trois coups d'un revolver qui est du système Dolibel ; il tuait l'arme chaque fois. La première balle a été retrouvée au milieu du sternum ; la seconde, dans le troisième espace intercostal et la dernière a traversé le cœur.

A la nouvelle de cette mort tragique, M. Léon Bex, frère de la victime, s'est rendu à Martigny. On a appris qu'avant de se rendre à Martigny, Bex avait séjourné à Genève, chez M. Monchal, libraire demeurant Grande-Rue.

Nouvelle orientation

D'autre part, l'instruction ouverte par M. Couturier, vient d'aboutir à l'arrestation de M. Drouineau, un des employés de M. Bex.

L'explosion de la rue St-Denis

Arrestation d'un Italien

Paris, 27 décembre.

Ce matin, le nommé Frigeri, anarchiste italien, a été arrêté au verin d'un plombier décerné contre lui par M. Atthalin, juge d'instruction. Cet individu est impliqué dans l'affaire de la bombe de la rue Saint-Denis.

LE DRAME DE NANCY

Nancy, 27 décembre.

Mercredi, un ancien garçon boucher de Nancy, nommé Henri Richard, fixé depuis quelque temps à Paris, revenait à Nancy, pour le train de dix heures du matin, pour retrouver sa maîtresse, la femme Halanzy, qui arrivait de Metz, où elle tient avec son mari un restaurant.

Ils dépeignent, puis se rendirent dans une maison située rue des Etats, où ils avaient loué une chambre.

A trois heures de l'après midi, un voisin crut entendre des gémissements sortir de la chambre où s'étaient enfermés les amoureux. On frappa à la porte, mais personne ne répondit alors, et les gémissements continuant à se faire entendre, on enfonça la porte.

La femme Halanzy, vivant encore, était couchée dans une mare de sang. A côté d'elle gisait Richard, la gorge tranchée par un large coup de couteau.

Le docteur Heidenreich, doyen de la Faculté de médecine, appelé aussitôt, constata huit blessures à la tête de la femme Halanzy et de nombreux coups de couteau sur le reste du corps.

On croit que Richard se sera pris de querelle avec sa maîtresse, l'aura assassinée et se sera suicidé ensuite.

La femme Halanzy est mère de six enfants.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Saint Mihiel, 27 décembre.

On a trouvé sur la voie, au kilomètre 48, le cadavre d'un soldat appartenant au 36e régiment de chasseurs à pied.

LE RAVITAILLEMENT
des centres de mobilisation

Une circulaire de M. de Freycinet. — La mobilisation du commerce. — La crise d'approvisionnements. — Les chemins de fer ne doivent point servir. — Economies pour le Trésor.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a envoyé aux chefs de corps, la circulaire suivante dont l'importance n'échappera à personne :

Mon cher général,

Les études qui viennent d'être entreprises sur le ravitaillement des places fortes, démontrent que la nourriture d'une population de plus de 20 millions d'habitants, dans un rayon de 20 lieues de rayon, ne saurait, dans un délai de 6 à 25 jours, pour une durée de résistance, variant selon l'importance des places, de 2 à 6 mois. La constatation d'un résultat aussi important donne la mesure de la puissance de rendement du procédé méthodique de ravitaillement exposé dans le rapport de la commission supérieure constituée au ministère de la guerre par le décret du 12 juin.

J'ai lieu de penser qu'il aurait intérêt à appliquer cette méthode et à l'appliquer au ravitaillement des centres de mobilisation. Ceux-ci peuvent, en effet, être assimilés à des places à ravitailler dans un délai de 6 à 25 jours, pour une durée de résistance, variant selon l'importance des places, de 2 à 6 mois. La constatation d'un résultat aussi important donne la mesure de la puissance de rendement du procédé méthodique de ravitaillement exposé dans le rapport de la commission supérieure constituée au ministère de la guerre par le décret du 12 juin.

J'ai lieu de penser qu'il aurait intérêt à appliquer cette méthode et à l'appliquer au ravitaillement des centres de mobilisation. Ceux-ci peuvent, en effet, être assimilés à des places à ravitailler dans un délai de 6 à 25 jours, pour une durée de résistance, variant selon l'importance des places, de 2 à 6 mois. La constatation d'un résultat aussi important donne la mesure de la puissance de rendement du procédé méthodique de ravitaillement exposé dans le rapport de la commission supérieure constituée au ministère de la guerre par le décret du 12 juin.

Mon cher général,

Les études qui viennent d'être entreprises sur le ravitaillement des places fortes, démontrent que la nourriture d'une population de plus de 20 millions d'habitants, dans un rayon de 20 lieues de rayon, ne saurait, dans un délai de 6 à 25 jours, pour une durée de résistance, variant selon l'importance des places, de 2 à 6 mois. La constatation d'un résultat aussi important donne la mesure de la puissance de rendement du procédé méthodique de ravitaillement exposé dans le rapport de la commission supérieure constituée au ministère de la guerre par le décret du 12 juin.

J'ai l'honneur de vous prier de faire mettre cette question à l'étude dans l'ordre d'idées exposé dans le rapport de la commission supérieure de ravitaillement.

Chaque centre de mobilisation devra être ravitaillé dans un délai de deux à six jours, comptés à partir du moment où le mobilisation, prévue, aura été ordonnée, pour une durée de 2 à 6 mois. Le problème ainsi posé, il ne saurait pas, dans ce cas, pouvoir leur être appliqués avantageusement.

Il est, toutefois, quelques points sur lesquels, dès à présent, il me paraît nécessaire de vous faire connaître ma pensée.

1° Pour ne pas gêner le commerce, et éviter une hausse des prix, il ne faut pas que les approvisionnements, dont il s'agit, soient achetés par les soins de l'administration de la guerre, mais par les soins des chefs de corps, qui, en temps de mobilisation, les feront exécuter par les commerçants de leur ressort.

Ceux-ci, en effet, connaissent les ressources de leur pays, et, en temps de mobilisation, ils ne sont pas, en général, gênés par les charges qui pèsent de plus en plus sur le Trésor.

Vous voudrez bien me rendre compte du résultat de l'enquête faite dans votre corps d'armée et de vos propositions dans un rapport qui devra me parvenir le 31 décembre.

Signé : C. de Freycinet.

Chronique Locale

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni mercredi soir en session ordinaire de novembre.

La séance est ouverte à 8 h. 10 m.

M. Julien Lagache, maire, procède à l'appel nominal.

Sont présents :

MM. A. Vinchon, P. Destombes, P. Watine, C. Duroé, adjoints; F. Roussel, G. Legrand, A. Dupire, G. Leclercq, le docteur Dervide, A. Harinkouck, E. Tiers, Deleporte Bayart, L. Bourgois-Dronnet, Lepoutre, Carlier, V. Fauvaque, H. Briet, R. Degalle, L. Willem, F. Fauvarque, H. Pennel, S. Cheron, H. Blanchot, A. Lepers, P. Carrimino, le docteur Garetto, E. Dubrulle, J. Leroux.

Absents : MM. A. Lonage, le docteur Largillière, J. Legrand, C. Spit, O. Heyndrickx, V. Valsier, H. Salembier.

M. Heyndrickx, secrétaire, étant absent, on procède à la nomination d'un secrétaire pour cette séance.

Résultats du vote : votants, 24; Carissime 13 voix, diu, Briet 7. Tiers 3. Blanc 1.

M. Carissime donne lecture des procès verbaux des séances des 5 octobre et 9 novembre dernier ; le premier est adopté sans observation.

Sur le second procès-verbal, M. Remy Degalle demande la parole.

Il s'étonne que la Commission compétente n'ait pas examiné la seconde fois avant la réception définitive les rues où des travaux étaient en cours d'exécution.

Il demande en outre pourquoi la ville ne fournit pas le ciment ou le mortier pour ces travaux.

M. Pennel lui fait remarquer que c'est l'entrepreneur qui doit fournir les matériaux

Le conseil se renvoie :

A la ire commission : une communication concernant l'instance engagée avec la compagnie du gaz, au sujet du traité de 1858, ainsi que la demande d'un crédit pour continuer cette affaire.

Aux 4e et 1re commissions : le budget primitif de 1889 du bureau de bienfaisance, et une demande de subvention pour 1888, faite par le même établissement.

Aux 5e et 1re commissions, un projet de bail pour la location d'un immeuble devant servir de pôt d'une pompe à incendie, rue de Condé.

Il vote un crédit de 140 fr. pour les frais d'enterrement d'un agent de police.

Il vote un crédit de 250 fr. pour les frais d'enterrement du sieur Mathalin, juge d'instruction. Cet individu est impliqué dans l'affaire de la bombe de la rue Saint-Denis.

LE DRAME DE NANCY

Nancy, 27 décembre.

Mercredi, un ancien garçon boucher de Nancy, nommé Henri Richard, fixé depuis quelque temps à Paris, revenait à Nancy, par le train de dix heures du matin, pour retrouver sa maîtresse, la femme Halanzy, qui arrivait de Metz, où elle tient avec son mari un restaurant.

Ils dépeignent, puis se rendirent dans une maison située rue des Etats, où ils avaient loué une chambre.

A trois heures de l'après midi, un voisin crut entendre des gémissements sortir de la chambre où s'étaient enfermés les amoureux. On frappa à la porte, mais personne ne répondit alors, et les gémissements continuant à se faire entendre, on enfonça la porte.

La femme Halanzy, vivant encore, était couchée dans une mare de sang. A côté d'elle gisait Richard, la gorge tranchée par un large coup de couteau.

Le docteur Heidenreich, doyen de la Faculté de médecine, appelé aussitôt, constata huit blessures à la tête de la femme Halanzy et de nombreux coups de couteau sur le reste du corps.

On croit que Richard se sera pris de querelle avec sa maîtresse, l'aura assassinée et se sera suicidé ensuite.

La femme Halanzy est mère de six enfants.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Saint Mihiel, 27 décembre.

On a trouvé sur la voie, au kilomètre 48, le cadavre d'un soldat appartenant au 36e régiment de chasseurs à pied.

LE RAVITAILLEMENT
des centres de mobilisation

Une circulaire de M. de Freycinet. — La mobilisation du commerce. — La crise d'approvisionnements. — Les chemins de fer ne doivent point servir. — Economies pour le Trésor.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a envoyé aux chefs de corps, la circulaire suivante dont l'importance n'échappera à personne :

Mon cher général,

Les études qui viennent d'être entreprises sur le ravitaillement des places fortes, démontrent que la nourriture d'une population de plus de 20 millions d'habitants, dans un rayon de 20 lieues de rayon, ne saurait, dans un délai de 6 à 25 jours, pour une durée de résistance, variant selon l'importance des places, de 2 à 6 mois. La constatation d'un résultat aussi important donne la mesure de la puissance de rendement du procédé méthodique de ravitaillement exposé dans le rapport de la commission supérieure constituée au ministère de la guerre par le décret du 12 juin.

J'ai l'honneur de vous prier de faire mettre cette question à l'étude dans l'ordre d'idées exposé dans le rapport de la commission supérieure de ravitaillement.

Chaque centre de mobilisation devra être ravitaillé dans un délai de deux à six jours, comptés à partir du moment où la mobilisation, prévue, aura été ordonnée, pour une durée de 2 à 6 mois. Le problème ainsi posé, il ne saurait pas, dans ce cas, pouvoir leur être appliqués avantageusement.

Il est, toutefois, quelques points sur lesquels, dès à présent, il me paraît nécessaire de vous faire connaître ma pensée.

1° Pour ne pas gêner le commerce, et éviter une hausse des prix, il ne faut pas que les approvisionnements, dont il s'agit, soient achetés par les soins de l'administration de la guerre, mais par les soins des chefs de corps, qui, en temps de mobilisation, les feront exécuter par les commerçants de leur ressort.

Ceux-ci, en effet, connaissent les ressources de leur pays, et, en temps de mobilisation, ils ne sont pas, en général, gênés par les charges qui pèsent de plus en plus sur le Trésor.

Vous voudrez bien me rendre compte du résultat de l'enquête faite dans votre corps d'armée et de vos propositions dans un rapport qui devra me parvenir le 31 décembre.

Signé : C. de Freycinet.

Le budget du Mont-de-Piété

Le Conseil arrête de la manière suivante le budget primitif de 1889 du Mont-de-Piété :

Ressources	522.950 francs
Dépenses	512.950 »
Excédent des recettes . . .	10.000 »

M. le maire déclare réserver la question d'abonnement des brasseurs.

Budget primitif de 1890

M. Carissimo, en l'absence de M. Heyndrickx, rapporteur, donne lecture du rapport suivant :

Messieurs, se conformant à l'usage adopté par la précédente Commission, nous avons présenté budgétaires pour 1889 a été fait par les membres de votre première commission, aidés pour ce travail par les membres des autres commissions.

Le résultat de cette collaboration n'a pas modifié sensiblement le juillère établi par l'administration : il y a eu pour les recettes une majoration de 9.000 francs, qui a été presque entièrement absorbée par certaines augmentations de dépenses ; voici, du reste, les chapitres qui ont été l'objet de ces modifications.

Recettes ordinaires

Art. 15. — Location des boutiques de la halle centrale . . . 45.000 »
au lieu de 40.000 francs.

Art. 34. — Remboursement par les particuliers des frais de construction de branchements d'égout au lieu de 24.000 fr. 24.000 »

Dépenses ordinaires

Art. 27. - Chauffage des établissements communaux . . . 21.000 »
au lieu de 22.000 fr.

Art. 31. — Service des logements insalubres : augmentation de 100 francs, pour l'employé, soit pour ce service. 3.900
au lieu de 3.800 fr.

Art. 61. — Dépenses des Pompiers augmentation de 1 fr. 50 par jour pour les sous-officiers préposés au service de nuit, soit une augmentation de 547 fr. 50. Cet article est à porter pour 39.147 50
au lieu de 29.600 fr.

Art. 75. — Construction des branchements particuliers . . . 22.000
au lieu de 18.000 fr.

Art. 85. — Subvention aux hospices sur la demande de subvention des collégues et devant l'affirmation de M. Roussel, membre de la Commission des hospices, que les admissions pour le secours à domicile étaient parfois retardées à cause de l'insuffisance de ses ressources, nous vous prononcons une augmentation de 5.000 fr., soit pour cet article . . . . . 250.000 »
au lieu de 245.000 fr.

Art. 96. — Secours viagers et renouvelables. Par suite du décès de Mme veuve Henri Broyard. Ce chapitre est réduit de 250 fr., il doit être porté pour . . . . . 1.350 »
Art. 22. — Entretien du matériel porté à. . . . . 3.000 »
au lieu de 2.000 fr.

De sorte que les recettes présentent pour l'année 1889 un élévent à . . Fr. 4.180.431 68
Les dépenses à. . . . . Fr. 4.125.752 90

L'excédent de recette est de Fr. 54.678 »

Il est été possible de vous donner un excédent plus considérable, mais l'administration, dans sa sollicitude pour le bien-être de tous ses concitoyens, désirant que les formalités d'un emprunt n'apportassent pas un nouveau retard dans la distribution des eaux potables, a mis en réserve une somme de 150.000 francs à valoir sur les frais de captation dans la vallée de la Scarpe : grâce à cette vigilance, les travaux ne sauraient être retardés.

Il est remarquer aussi pour la première fois l'inscription en dépenses, article 41. — Epuration des eaux de l'Escaut. — C'est une charge nouvelle. — A ce propos, il nous a semblé bon de mettre sous vos yeux un tableau comparatif des prévisions budgétaires pour ces huit dernières années.

Les budgets prévoyaient en recettes pour les quatre-dernières années 1881-1882-1883-1884, une somme de . . . . . 12.965.300 fr.
et en dépenses pour cette même période . . . . . 12.684.066 »

Pour les années 1885-1886-1887-1888, la prévision des recettes a été de. . . . . 15.023.214 »
la prévision des dépenses a été de 14.871.931 »

La moyenne des recettes du livre précédent a été de 3.200.000 fr., celle de la seconde a été de 3.750 fr ; soit une augmentation moyenne et annuelle de 500.000 francs.

Il donne ensuite lecture du projet de budget de 1889.

Chapitre I. — Recettes ordinaires

Presque tous les articles sont adoptés, les uns sans observation, d'autres après quelques discussions plus ou moins vives.

L'article 9 pour l'abonnement des brasseurs est réservé.

Art. 22. Les produits de la récette de la condition publique constatés en 1887 étaient de : 318.931.96 c.

On a admis en 1888 : 295.000 fr. et on propose pour 1889 : 280.000 fr.

L'honorable M. Briet demande des explications sur la différence de 40.000 fr. constatée entre le premier et le dernier chiffre.

M. Vinchon répond que le conditionnement a en beaucoup moins de travail et que le tarif a été diminué par suite de la concurrence faite par celui de Tourcoing.

M. Carissimo dit que les opérations ont diminué par suite de la création du marché à terme qui n'a pas été admis à Anvers.

M. Vinchon ajoute que la ville d'Anvers n'a accepté que la Condition Publique de Tourcoing tant qu'en 1889 elle acceptera le tarif de Roubaix.

Article 28. Produit de la distribution des eaux : en 1887, 606.409 fr. 29 admis en 1888 : 650.34 proposées en 1889.

M. Vinchon, donne des explications sur la grande différence de cette recette. Les dépenses nécessitées par l'installation des eaux ont été considérables et jusqu'à ce jour, elles ne se trouvent ; une somme de 50.000 fr. a dû être dépensée pour les vérifications des chaudières.

Incident

Art. 32. Vente des fumier provenant des rues. Recettes constatées en 1887 : 39.133.55 ; recettes admises en 1888 : 25.000 fr. ; recettes présentées : 20.000 fr.

M. Briet est surpris de la différence de recette et il sollicite quelques explications.

M. Vinchon lui répond que depuis quelques années les prix du fumier diminuent et après avoir atteint 1 fr. 80 le mètre cube sont descendus à 1 fr. 50 et 1 fr. 25.

M. Degalle s'anime un fait scandaleux qui a eu lieu rue d'Alger.

Un cultivateur de cette rue, M. Pierre Declercq avait acheté 80 mètres cubes de fumier à 70 centimes le mètre.

Peu de jours après on vint le reprendre pour le vendre à 0, 25 centimes.

M. Pennel s'écrie que pareil fait, serait un véritable vol.

Il proteste énergiquement contre ces attitudes dirigées contre des serviteurs dévoués de la ville.

M. Remy Degalle. — M. Coulon est un malhonnête homme et un voleur.

M. Watine. — Plus honnête que vous.

M. Pennel. — Retirez-vous M. Degalle. — Vous voudriez mettre un sieur Abrès à la place.

M. Remy Degalle.— Coulon a tripoté, il triche comme et vous aussi.

M. Vinchon dit qu'à Lille et à Tourcoing il y a plus de 100,000 mètres de fumier qui ne peuvent pas être vendus.

A Roubaix, au contraire, le stock ne dépasse pas 5 à 6,000 mètres cubes.

M. Remy Degalle. — Nous ne devons pas nous inquiéter des autres villes ; si elles ne savent pas vendre leurs fumiers, c'est leur affaire.

M. Pennel.— Et tous cas, lorsqu'on annonce un fait semblable, qu'on vous vous dédiéconcer, il faut le prouver.

M. Degalle.— J'ai demandé à M. le maire d'établir la preuve, il ne l'a pas faite.

M. le Maire.— Le personnel de la ville est sous ma responsabilité.

M. Watine. — Il faudrait bien cependant que cette affaire soit éclaircie.

M. le Maire promet de faire faire une enquête à ce sujet.

M. Pennel. — Mais M. Coulon est un honnête homme, je le connais.

M. Degalle. — Moi aussi, je le connais et je ne fais pas comme vous, je ne protège pas une voleur car c'en est une. Je vous en fournirai la preuve quand vous le voudrez !

Vous pouvez rire de moi...

M. Pennel. — Je ne ris pas du tout.

M. le maire retire la parole à M. Degalle.

Article 54. Redevance annuelle de la Compagnie des tramways pour l'exploitation annuelle sur le territoire de la ville : 900.

M. L. Willem prie l'administration de vouloir bien rapporter la Compagnie aux prescriptions du cahier des charges. Le service des trains est très irrégulier.

M. Watine dit qu'il y a trois choses à réclamer : 1° des voitures nouvelles modèle ; 2° un précédent Compagnie vingt minutes ; 3° des voitures à chaque train.

M. Deleporte-Bayart fait remarquer que l'arrêt du bureau du Sart, dénommé : A la Ville de Roubaix est cause de beaucoup d'erreur, dont les voyageurs se plaignent.

Le conseil vote les 60 articles du chapitre des recettes ordinaires.

Chapitre II.— Recettes extraordinaires

Tous les articles de 61 à 75 de ce chapitre sont successivement adoptés.

Dépenses ordinaires

Article 16. (Perception des droits d'octroi). — Quelques articles sont détaillés les traitements du personnel : Préposé en chef, direction 7.400 francs.

Nouvel incident

M. Rémy Degalle trouve les appointements exagérés d'autant plus que le directeur de l'octroi est logé, chauffé et éclairé gratuitement. C'est obliger de l'argent des contribuables, dit M. Degalle.

M. A. Lepers. — Le premier contrôleur n'a que 2.500 fr., cet argent est vraiment dérisoire.

M. A. Vinchon. — Permettez, M. Lepers, vous venez de prononcer le mot absurde. Sachez que nous n'avons pas l'habitude de présider des choses absurdes. Et ceci n'est pas absurde du tout. Est-ce que vous ne pouvez pas un directeur dix fois plus qu'un ouvrier ?

M. A. Lepers. — Cependant, un chef d'atelier ne mange pas deux larrons.

M. R. Degalle. Je réponds que le chiffre de 7,600 francs est exagéré.

M. A. Vinchon dit que ces émoluments sont pleinement justifiés ; il cite d'ailleurs l'accroissement progressif des recettes de l'octroi. Puis en assiste et les amendes augmentent chaque année.

M. R. Degalle. — Le préposé n'a pas eu plus de travail pour cela !

M. Vinchon. — Oui, mais il l'a fait faire.

M. R. Degalle. — Vraiment, M. Vinchon, les autres travaillent. Pourquoi ne l'intéresse-t-on pas comme les primes ?

M. A. Vinchon. — Ce n'est pas un administratif.

M. Degalle. — Cela l'encourgerait ; il pourrait alors passer la nuit comme les autres. — L'incident est clos.

Tous les articles de la section 1 sont adoptés

Art. 28 (entretien des bâtiments). Le chiffre proposé pour le nouveau directeur est de 4.500 fr.

M. Briet trouve ce chiffre exagéré ; il propose de le réduire de 1000 fr.

M. Tiers propose également contre les gros appointements du nouveau directeur soient fixés à 4000 fr.

M. le maire et M. Vinchon font l'éloge du nouveau directeur qui remplira sa mission à la satisfaction de tous.

M. Remy Degalle n'est pas de cet avis ; il trouve que les antécédents du nouveau directeur ne sont pas aussi bons qu'on le prétend.

La proposition de M. Briet fixant les appointements à 3.500 francs est repoussée ; cette de M. Tiers les portant à 4000 francs a le même sort.

Le chiffre de 4500 francs est adopté.

Les articles 29 et 30 sont adoptés.

Les marchands ambulants

M. Remy Degalle se fait l'interprète des petits marchands ambulants qui ne peuvent pas stationner sans s'exposer aux avertissements de police. Les mêmes faits se passent pour les marchands de poissons.

M. Vinchon. — Pas pour les marchands de harengs.

M. Paul Watline. — Ces marchands se plaient pas prétexte et cependant ils sont tolérés.

La plus grande partie des conseillers quitte la salle.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Séance du 27 décembre

La séance est ouverte à 8 heures 15 minutes. 32 conseillers sont présents.

M. Heyndrickx, secrétaire, étant absent, il y a lieu de procéder à l'élection d'un secrétaire pour cette séance.

Résultats : Votants, 29 ; Carimino, 14 voix ; Briet, 10 ; Tiers, 3 ; Derville, 1 ; Bulletin blanc, 1.

M. Carissimo ayant pris la majorité absolue, il y a lieu de procéder à un second tour.

Résultats, votants : 29 ; Carissimo, 16 voix, diu; Briet, 10 ; Tiers, 2 ; Bulletin blanc, 1.

M. Carissimo prend la place et continue la lecture du budget 1889.

Crédits d'un 4e commissariat

N° 54. Dépenses de la police. — M. Vinchon prend la parole et il y dit que M. Barroyer, commissaire central a fait une demande tendant à créer un quatrième commissariat de police dans les quartiers de Hutin et Trois-Ponts, 15 agents de police et 4 agents de sûreté.

L'administration, dit-il, a réduit cette demande à la création d'un 4e commissariat et de 6 agents de sûreté.

Les frais d'installation seront de 15.400 fr. ainsi répartis :

Traitement du commissaire, 3.800 fr.; traitement des 6 agents de sûreté, 1.500 fr.

M. Briet ne voit pas la nécessité de créer un nouveau commissariat, il pense qu'il suffirait d'augmenter de six, le nombre des agents de sûreté.

M. Vinchon réplique qu'on ne peut pas exiter la présence, le personnel de la police est insuffisant. Cette demande a été faite pendant ces trois dernières et qu'on l'a toujours étudiée.

M. Derville dit que l'on peut s'assurer de l'insuffisance de la police par la statistique des délits.

M. Vinchon dit que les commissaires d'arrondissement surchargés de besogne et ne peuvent pas surveiller.

M. le Maire fait remarquer que le poste de police qu'on a créé au pont Morel est déjà devenu insuffisant.

M. le docteur Canette se plaint des nombreux vols commis depuis quelque temps.

Le voisinage de la frontière est cause de cette situation regrettable et il pense qu'il suffirait d'augmenter de six, le nombre des agents de sûreté.

M. Vinchon réplique qu'on ne peut pas exiter la présence, le personnel de la police est insuffisant. Cette demande a été faite pendant ces trois dernières et qu'on l'a toujours étudiée.

M. Derville dit que l'on peut s'assurer de l'insuffisance de la police par la statistique des délits.

M. Vinchon dit que les commissaires d'arrondissement surchargés de besogne et ne peuvent pas surveiller.

M. le maire fait remarquer que le poste de police qu'on a créé au pont Morel est déjà devenu insuffisant.

M. le docteur Canette se plaint des nombreux vols commis depuis quelque temps.

Le voisinage de la frontière est cause de cette situation regrettable et il pense qu'il suffirait d'augmenter de six, le nombre des agents de sûreté.

M. Briet demande que l'on désigne des agents de quartier qui auraient alors connaissance de tous leurs habitants.

M. Vinchon. — Il faut avaler la pilule (sic) et encore ne l'avalons-nous qu'à moitié.

M. Briet. — Essayons de ne pas l'avaler du tout.

M. Degalle. — Pourquoi ne prend-t-il pas un commissaire ?

M. Vinchon. — Croix à 10,000 habitants et cela ne dépend pas de nous.

M. Degalle. — Il faut de ne pas créer un le commissaire est repoussée.

Indemnité au lieutenant

M. Degalle proteste contre la somme de 800 fr. remise au lieutenant de police et dit qu'il devrait réclamer au gouvernement.

Sa demande est repoussée.

(A suivre).

Conséquences funestes d'un accident. — Le dimanche 9 décembre, M. Gheqquier, demeurant rue Pellart, fut renversé sur la Grande place par une voiture de bière.

Quoique les blessures qu'il avait reçues à la tête ne parussent point très graves, elles ont fini par amener sa mort.

M. Gheqquier est mort dans la soirée sa famille éplorée.

Coups et blessures. — Un sieur Aug. Vandenbossche, journalier, rue des Arts, a été battu et blessé à l'arrivée de son domicile par sa femme.

L'agent Coutteniez, qui l'a conduit au dépôt, a été insulté des mots les plus grossiers.

Les étrangers — 231 déclarations ont été faites dans la journée d'hier.

Les étrangers qui ne se sont pas encore fait inscrire doivent se presser sur le délai expire le 31 décembre et ceux qui ne seraient pas conformés aux exigences de la loi seront poursuivis.

BULLETIN LAINIER

Marché à terme

DE ROUBAIX-TOURCOING

DU 27 DÉCEMBRE

La tendance du marché reste ferme, quoique les cours soient restés inchangés.

Cote officielle de 4 heures

Type n° 1 :

Décembre.	5.425
Janvier.	5.35
Février.	5.275
Mars	5.275
Avril	5.275
Mai.	5.26
Juin.	5.25
Juillet.	5.25

Type n° 3 :

Décembre.	5.25
Janvier.	5.175
Février.	5.15
Mars.	5.15
Avril	5.10
Mai.	5.10
Juin.	5.10
Juillet.	5.10

Ventes contrat n° 1

Mai : 20,000 kilos à 5,25

Marché ferme.

Anvers, 27 décembre.

Cote de deux heures :

En disponible, on a fait 23 balles Plata en suivit.

Laine en suint

Déc., 159 -.-, janv., 155 -.-, fév., 150 -.-.

Peignées françaises de la Plata

Déc. 535 -.-, janv., 535 -.-, fév., 530 -.-, mars, 530 -.-, avril, 527 1/2; mai, 527 1/2; juin, 527 1/2; juill., 527 1/2; août, 527 1/2, sept., 527 1/2, oct 527 1/2. — Ventes : 60,000 balles. — Marché calme.

MOUVEMENT MARITIME LAINIER

Le steamer français Uruguay, de la Compagnie des Chargeurs-Réunis allant de la Plata à Dunkerque avec laines, a touché à St-Vincent (C. V.) le 23 décembre.

Le steamer français San-Martin de la même Compagnie est parti du Havre, le 23 décembre, à destination de Buenos-Ayres et Montevideo, prendre charge en laine pour Dunkerque.

Le steamer anglais Iteria allant de l'Australie à Londres, a suivi de Suez, le 22 décembre.

Le steamer français Don Pedro est signalé parti de Montevideo, le 27 décembre pour Dunkerque et le Havre avec laines et d. m.

Le steamer français Ville de Montevideo est parti du Havre, le 24 décembre (venue de Dunkerque) pour